



CHEMINOT(E)S DE L'ACTION SOCIALE :

« INDIGNONS-NOUS ! »

et AGISSONS le 10 Février !

Conformément à la politique qu'elle a décidé de mener, l'entreprise a fait le choix de fermer les caisses principales dans les gares.

Après les branches, elle semble vouloir s'attaquer aux outils de travail des établissements et des métiers transverses en externalisant des services de proximité liés à notre entreprise intégrée et un certain nombre de tâches de gestion (CESU, Carte bancaires et dépenses en tous genres, gestion informatique IDAS etc.).

C'est ainsi qu'elle en est venue à imposer un nouveau mode de paiement.

Depuis septembre 2009, les Délégués du Personnel CGT ont porté les interrogations des agents, leurs inquiétudes et désaccords par le biais des Instances Représentatives du Personnel, tracts et Demande de Concertation Immédiate intersyndicale (DCI).

A ce jour, conscients des enjeux de ce changement et des questions d'éthique que pose celui-ci, des agents isolés, équipes de CAS et parfois régions entières refusent toujours d'adhérer à ce moyen de paiement tel qu'il nous est donné. Outil de paiement principalement destiné à servir des prestations aux cheminots.

Les personnels et la CGT posent des questions auxquelles il ne leur est pas répondu.

Au fil des échanges, la Direction répond tout et son contraire ! Malgré la notion de « volontariat » pour la souscription de ces cartes bancaires, la Direction n'apporte aucune solution alternative, ne prend pas en considération nos arguments et laisse les agents face à leur propre conscience professionnelle pour mener à bien leur travail au service des cheminots.

Majoritairement, le personnel de l'Action Sociale a exprimé son désaccord avec la mise en place des cartes bancaires et a demandé le maintien des caisses principales et fonds de roulement dans les CAS.

Nos points de désaccord sont les suivants :

- **Intrusion dans la vie privée** (vérifications de la Société Générale auprès de la banque en charge des comptes personnels de l'agent, réception des codes secrets, relevés bancaires et autres documents au domicile ...);
- **Souscription en son nom propre**, ce qui implique un engagement personnel de la dépense avec possibilité de retrait sur salaire ;
- **Remise en cause de la notion d'« urgence »** pour le versement d'une prestation financière (ADU), impactant le délai de remise des sommes en espèces ;
- **Perte de cohésion des équipes** de centre, **poussée vers l'individualisme** avec interférence entre le contrôle comptable et la pratique professionnelle, **glissement des tâches administratives et comptables** vers chaque Travailleur Social, **externalisation** du travail (Nautilus)

Notre revendication : Compte tenu de la particularité de notre activité, nous demandons à conserver les moyens de paiements que nous utilisons (gestion de nos caisses espèces et émission de chèques locaux) pour servir les prestations destinées à nos bénéficiaires cheminots.

La Direction sera nécessairement interpellée le 10 Février prochain lors de l'action prévue en intersyndicale.

Cheminots de l'Action Sociale (Services Communs)

MOBILISONS-NOUS JEUDI 10 FEVRIER 2011

ET FAISONS ENTENDRE NOS VOIX

à 12h00 place de Budapest à St Lazare